

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE
SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

—
DIRECTEURS :

MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, LE C^{ie} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

—
1904
SOIXANTIÈME ANNÉE



BRUXELLES,
J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

—
1904

UN DOUBLE DALER INÉDIT

DE

FERDINAND DE BAVIÈRE

EVÊQUE ET PRINCE DE LIÈGE

1612-1650

La numismatique de la principauté de Liège ne paraît pas devoir de sitôt cesser de ménager à ses fervents des surprises agréables.

Depuis la publication du savant ouvrage du baron de Chestret de Haneffe, il ne s'est pas écoulé d'année sans que la *Revue belge de Numismatique* contienne la description d'une ou de plusieurs monnaies des prélats liégeois. Pièces inédites, types inconnus, rien n'y a manqué, et il semble probable que la série des nouveautés n'est pas sur le point de s'épuiser.

Le daler qui fait l'objet de cette note vient augmenter le nombre de ces pièces d'un type inconnu en nature jusqu'aujourd'hui et dont l'existence ne nous était révélée que par les archives de la Chambre des finances.



a) Buste de Ferdinand de Bavière, à gauche, revêtu du costume électoral. La physionomie du prince est quelque peu différente de celle que présentent les monnaies du commencement du règne. La calvitie a agrandi le front, les traits se sont épaissis avec l'âge; la barbe est rasée à l'exception de la moustache et de la royale, qui se sont allongées, suivant la mode du temps.

Légende. FERDINANDVS . DEI . G . ARCHI . COL . PRINC . ELECT Marque monétaire : une quintefeuille.

Rev. Dans un cartouche ovale de style Louis XIII soutenu par deux lions et sommé d'un bonnet électoral (d'une forme particulière et peu héraldique) l'écusson de Bavière chargé en cœur de l'écu de Bouillon; sur un listel, au-dessous des armoiries, la date : 1631.

Légende. EPISC . ET . PRIN . LEOD . VTR . BAV . ET . SVPREMVS . BVL . DVX. Marque monétaire : une quintefeuille.

Poids : 29 grammes.

Notre collection.

Comme type, la pièce diffère assez notablement des monnaies du même genre frappées par Ferdinand de Bavière, en qualité de prince-évêque de Liège. L'effigie du prélat, la finesse de la gravure étant mise à part, rappelle même quelque peu le faire des monnayeurs allemands du prince.

Selon toute vraisemblance, notre daler a été forgé à l'atelier de Dinant, pour lors en pleine activité.

Il ressort, en effet, des pièces conservées dans les archives de la Chambre des finances à Liège, que le 2 mars 1632 la Chambre des comptes fit écrire à Jean Van der Haeghen, monnayeur de Dinant, pour lui enjoindre de livrer ce à quoi il s'était engagé, avant que de renvoyer la boîte aux monnaies.

Le 24 avril de la même année, la Chambre ordonne à Van der Haeghen, surintendant de la monnaie de Dinant, de payer au waradin Pierre De Fraisne le montant de son état (1). Enfin, un procès-verbal des trois premiers jours de juillet 1631, constate que Jean-Antoine Van der Haeghen, surintendant de la monnaie de Son Altesse, a fait essayer au chapitre de la cathédrale, par Pierre De Fraisne, les pièces d'or et d'argent forgées par lui, pour le prince « à titre de la duché de Bouillon ». Parmi les monnaies énumérées par ce document,

(1) Voy. *Numismatique de la Principauté de Liège et de ses dépendances* (Bouillon, Looz), depuis leurs annexions, par le baron J. DE CHESTRET DE HANEFFE, pp. 309-310

nous remarquons un « *double daler de 3 florins, tenant 10 deniers 14 1/2 grains, et un daler de XXX patards au pied ordinaire, tenant 8 deniers 23 7/8 grains* » (1).

La seconde de ces pièces, très connue, valant deux testons, pèse en moyenne 16 gr. 70 (2). Notre pièce pesant 29 grammes, ne peut donc être que le double daler dont il s'agit dans le procès-verbal cité ci-dessus; elle a du être émise pour 60 patards, son poids paraissant indiquer cette valeur.

LÉON NAVEAU.

(1) Voy. *Conclusions capitulaires*, reg 137, fol. 199, aux archives de l'Etat, à Liège.

(2) Voy. DE CHESTRET, ouvrage cité, n° 592.
